

RÉFORME DE L'ÉTAT

Le silence

Syndicats et artistes ont pris position contre la mise à mal du modèle social belge. Et l'Église ? La réforme de l'État qui se prépare est-elle un sujet trop explosif pour être abordé ?



© Renaud Hoedt

« **C**E QUI FAIT défaut dans le discours nationaliste flamand, c'est l'idée de solidarité. Cette valeur humaine est tout le contraire de l'égoïsme, de la cupidité et de l'intolérance. C'est cette solidarité qui est au nom même de notre culture et de notre identité, l'objet de toutes les attaques. Nous ne pouvons l'accepter. Une grande culture, une culture ouverte, c'est une culture qui quitte le chemin étroit de l'égoïsme et qui adopte la solidarité comme valeur fondatrice ». Cette déclaration aurait pu être rédigée par l'Église de Belgique. Or, elle a été publiée par deux cents artistes et intellectuels flamands. Les évêques ne se sont pas prononcés à ce sujet.

ÉGLISE DE BELGIQUE.
Bientôt coupée en deux ?

conventions collectives de travail ». Leur président, Luc Cortebееck, a toujours été sans ambiguïté à ce sujet : « Nous prévenons le monde politique : ne prenez aucune décision susceptible de compromettre la solidarité entre les travailleurs de ce pays ». Et il a précisé sa pensée : « J'ai peur que les Flamands, à force de pousser certaines thèses en avant, jouent contre l'intérêt des Flamands. Nous avons tout intérêt à ce que la Wallonie se porte bien. Nous ne pouvons pas faire de Bruxelles une île, parce que nous vivons de Bruxelles. Les institutions internationales n'y resteront pas si la capitale devient une île. Ce qui léserait à la fois l'intérêt de la Flandre et de la Wallonie. »

LES SYNDICATS S'ENGAGENT

Les syndicats chrétiens, flamands et francophones, n'ont pas hésité. Ils plaident clairement pour la préservation du « caractère fédéral des mécanismes essentiels de la solidarité : la sécurité sociale dans son ensemble, le droit du travail et les

LOUVAIN : LE TRAUMATISME

L'Église de Belgique a parfois pris des positions engagées sur les questions de solidarité. À propos des sans-papiers, le cardinal Danneels a insisté sur l'importance d'une politique de régularisation « réaliste, juste et généreuse ». Mais les évêques de Belgique n'ont pas pris position sur les questions de solidarité entre le nord et

de l'Église

le sud du pays. Le cardinal Danneels a toujours soigneusement évité de faire des déclarations dans ce domaine. La conférence épiscopale a été particulièrement prudente à propos de la question linguistique, encore traumatisée par la séparation de l'Université catholique de Louvain. Avant 1968, tous les évêques étaient d'accord de maintenir une université catholique bilingue à Louvain, en territoire flamand. Mais la pression de la rue avait fait voler cette unité en éclat et l'évêque de Bruges, Mgr De Smedt, a fait volte-face en se prononçant pour l'expulsion des francophones.

L'« affaire de Louvain » n'était que l'aboutissement d'une vieille opposition entre l'épiscopat belge, qui a longtemps été francophone, et le clergé du nord du pays, qui s'est fortement engagé dans le mouvement flamand.

Aujourd'hui encore, la question reste sensible.

Lorsque le diocèse de Malines-Bruxelles a fêté ses quatre cent cinquante ans en 2008, cinquante-quatre prêtres du Brabant flamand ont protesté avec plusieurs partis politiques et la députation permanente du Brabant flamand parce que les bannières et cartes de prières imprimées à cette occasion étaient bilingues. Le bourgmestre de Malines, Bart Somers, a même envoyé une lettre au cardinal Danneels, en lui faisant remarquer que la loi sur l'emploi des langues s'imposait également aux cultes reconnus.

SOLIDARITÉ OU RESPONSABILISATION ?

Pour Jan Claes, doyen des paroisses de l'Ouest de Bruxelles et originaire de la Campine, « si le clergé flamand a été très engagé dans le mouvement flamand dans le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui et il y a une grande diversité de points de vue parmi les prêtres en Flandre ».

Mais à propos d'une prise de position de l'Église au sujet de la solidarité entre le nord et le sud, il répond « que tout le monde est bien sûr pour la solidarité, mais il ne faut pas oublier la responsabilisation. Et les deux doivent être compris comme des processus ». Un point de vue que le cardinal

Danneels avait prudemment évité lorsqu'il déclara en 2009 au journal *La Croix*: « *La Belgique évolue. Ce n'est pas à moi de dire quelle doit être la structure de l'État. C'est au peuple* ».

POUR LE BIEN COMMUN

Confronté à une situation politique également complexe, le président de la conférence épiscopale italienne, le cardinal Bagnasco, s'est davantage engagé en novembre dernier en déclarant:

« *Nous sommes inquiets pour l'Italie, bloquée dans ses mécanismes décisionnels alors que le pays paraît désorienté* ». Il dénonçait dans la foulée une politique qui « *laisserait en arrière une partie du pays* ».

Lors du Te Deum du 15 novembre dernier, le nouvel archevêque a abordé ce

thème de façon indirecte lorsqu'il a insisté sur les responsabilités de ceux qui remplissent « *une mission au service du bien commun. (...) Celui-ci consiste en ce que tous les rouages de la vie sociale contribuent à l'épanouissement du plus grand nombre dans le respect de la dignité personnelle de chacun. L'État lui-même est au service du bien commun* ».

Paul DE THEUX

QUELLE ÉGLISE EN CAS DE « PLAN B » ?

Et si c'était la fin de la Belgique, quels effets cela aurait-il sur les structures de l'Église belge ? En principe aucune, puisque les structures des diocèses s'alignent habituellement sur celles des États. Mais il faudrait scinder l'archidiocèse de Malines-Bruxelles qui s'étend sur les trois régions du pays.

Bien d'autres questions surgiraient très vite au sein d'une nouvelle entité englobant la Wallonie et Bruxelles : quelle subsidiation pour les cultes et les fabriques d'églises, quelle forme d'impôt pour assurer cette subsidiation, quelle place pour l'enseignement catholique et les cours de religion ? Toutes ces questions, qui jusqu'ici étaient gérées dans le cadre d'un compromis entre le nord et le sud, devraient être reprises à nouveaux frais et connaître des évolutions sensibles.